

# Introduction générale

## La République : un régime politique synonyme de démocratie

La démocratie ne s'invente pas en un seul jour et doit sans cesse se réinventer. Tel pourrait être le fil rouge de l'histoire des trois Républiques qui se sont succédé en France depuis 1870. Ce temps long nous permet de comprendre comment et pourquoi le régime républicain est devenu jusqu'à aujourd'hui le régime admis de tous, hormis pendant la parenthèse de Vichy. Le régime républicain a en effet réussi à s'imposer en France comme le régime synonyme de démocratie, à la différence d'autres pays européens où la démocratie n'a pas pris la forme d'une République comme en Grande-Bretagne ou en Espagne où des monarchies constitutionnelles se sont maintenues. C'est ainsi qu'en France il est apparu légitime de restaurer la République au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Au pays de Voltaire et Rousseau, cette légitimité vient du fait que la République est bien plus qu'un système juridique. Elle recouvre un ensemble complexe de valeurs telles que la défense des droits de l'homme et du citoyen, la liberté, l'égalité des droits. La liberté ne s'accordant pas forcément avec l'égalité, la revendication et la reconnaissance de droits « réels » sont venus s'ajouter, telle que la liberté de se loger, de travailler, d'avoir accès à un niveau de vie décent.

## Un modèle politique dans l'histoire

La République s'est établie en modèle politique en s'imposant durablement avec la III<sup>e</sup> République. « La République rentre au port », a pu écrire François Furet<sup>1</sup>. L'expression s'applique assez bien à la République du début du xx<sup>e</sup> siècle. Le modèle puise cependant ses principales références dans des épisodes plus anciens tels que la Révolution française et celle de 1848. Il a connu au xix<sup>e</sup> siècle des difficultés à s'enraciner et s'est forgé dans le conflit. Michel Winock<sup>2</sup> insiste tout particulièrement sur la culture du conflit qui prévaudrait en France et expliquerait l'absence d'un

1. François Furet, *La Révolution française, Histoire de France, TIV*, Paris, Hachette, 1988.

2. Michel Winock, *La fièvre hexagonale, les grandes crises politiques 1871-1968*, Paris, Seuil, 1999.

bipartisme à la britannique ou à l'américaine. Le conflit sur la question religieuse hérité de la Révolution française en est l'une des manifestations les plus pérennes qui motive l'invention de la laïcité; Vichy incarnant la possible revanche de la contre-révolution et de l'Église face au camp républicain et laïc. Le sujet demeure sensible avec la question de l'école privée sous la IV<sup>e</sup> et la V<sup>e</sup> République ou avec celle du port du voile et de la burqa sous la V<sup>e</sup> République. Une deuxième source de conflit est issue de la révolution bolchevique de 1917 qui a donné en France un parti communiste puissant jusque dans les années 1980, rendant laborieuse l'unité de la gauche.

Ce modèle s'est développé dans un État de droit, libéral et démocratique qui présente entre autres caractéristiques d'être puissant et d'être longtemps resté centralisé. Le rapport des citoyens à cet État est volontiers ambivalent : grogne et contestation vont de pair avec une demande toujours plus grande de sécurité économique et sociale.

## La République, « un écosystème social<sup>1</sup> »

« Un régime politique n'est pas un mécanisme dont il faut se contenter d'étudier le fonctionnement, qui relève d'une approche juridique. C'est une construction dont il faut tenter de comprendre pourquoi elle est née, à quelle nécessité elle répond, par quel processus et au prix de quelles luttes elle est instaurée et comment, sous quelles forces, elle a évolué ». Les historiens Serge Berstein et Odile Rudelle mettent ici l'accent sur la nécessité d'analyser les origines du régime républicain, d'examiner ses évolutions par l'étude des conflits et des crises, mais aussi d'établir les raisons de sa pérennité.

Pour cela, il convient de considérer la République comme « un écosystème social dont tous les éléments sont en étroite symbiose les uns avec les autres : représentations mentales, fondements philosophiques, références historiques, valeurs, institutions, organisations et structures sociales, pratique politique<sup>2</sup> ». Le modèle a donc pu varier dans le temps, subir des modifications. Ainsi, le début du xx<sup>e</sup> siècle constitue-t-il une sorte d'apogée pour la III<sup>e</sup> République qui entre ensuite dans les turbulences. Le modèle connaît des difficultés jusqu'en 1958 où il se stabilise à nouveau dans sa version V<sup>e</sup> République ce qui n'empêche pas des changements ou des adaptations comme en témoignent la réforme de 1962 sur le mode d'élection du président de la République au suffrage universel direct ou le passage au quinquennat en 2000.

---

1. Serge Berstein, Odile Rudelle, *Le modèle républicain*, Paris, PUF, 1992.

2. *Ibid.*

## Un modèle toujours objet de questionnement

L'effet de stabilisation de la V<sup>e</sup> République n'exclut pas non plus les crises telle celle de 1968 et n'empêche pas les interrogations des débuts du XXI<sup>e</sup> siècle sur un éventuel essoufflement du modèle politique. Les interrogations qui émergent avec le troisième millénaire ont laissé place ces dernières années à un discours alarmiste jusqu'à évoquer une crise de la démocratie et la nécessité d'un renouvellement<sup>1</sup>. Certains analystes et certains politiques ont suggéré le passage à une VI<sup>e</sup> République. Tel est le discours du Nouveau Parti socialiste (NPS)<sup>2</sup>, courant rénovateur au sein du parti socialiste, ou encore la position du politiste Olivier Duhamel<sup>3</sup> qui diagnostique en 2002 une V<sup>e</sup> République à bout de souffle, atteinte par le populisme et le « césaro-papisme » en préconisant un modèle « primo-ministériel » et parlementaire.

Depuis une dizaine d'années des signes de vulnérabilité du modèle républicain français sont apparus dans un contexte qui le fragilise. L'État a perdu en effet de ses prérogatives dans le cadre d'une Union européenne dont l'intégration a été renforcée par les traités de Maastricht et de Lisbonne et face à la mondialisation; la difficile taxation des GAFAM en fournit une illustration récente. Par ailleurs, il n'est plus aussi centralisé. La décentralisation a progressé depuis les années 1980 et les réformes se sont poursuivies avec les lois de 2014 (MAPTAM) et de janvier et août 2015 (NOTRe). Les signes les plus manifestes de la vulnérabilité du régime sont à rechercher du côté de la baisse de la participation politique (document n° 1) et de la progression des extrêmes. Le taux d'abstention à l'élection présidentielle de 1965 était de 15 %. Si on laisse de côté l'élection très particulière de 1969, on constate une hausse continue de celui-ci jusqu'en 2002 où il atteint 28,4 % au premier tour et 20,3 % au deuxième. Le choc du 21 avril 2002 n'est pas moins alarmant. Le candidat d'extrême droite accède au deuxième tour alors que celui du parti socialiste n'arrive qu'en troisième position. Les résultats additionnés au premier tour de Jean-Marie Le Pen et du dissident frontiste Bruno Mégret hissent l'extrême droite à 19,2 % des suffrages. Quant aux candidats d'extrême gauche, leur score cumulé place celle-ci à un niveau historique au premier tour frôlant les 10 %.

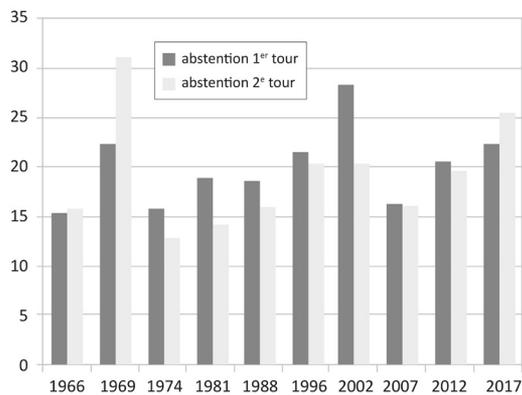
L'embrasement des banlieues à l'automne 2005 et la question de l'intégration des immigrés font s'interroger sur l'aptitude de la République à intégrer les minorités. L'universalisme à la française est-il toujours apte à éviter le communautarisme? La laïcité, concept républicain par excellence, est sujette à questionnement lors des débats sur le voile ou sur la burqa. Ces interrogations ont été ravivées lors des attentats islamistes de 2015-2016 et plus récemment lors de l'assassinat en octobre 2020 de Samuel Paty. La crise économique et sociale responsable en grande

1. <https://www.la-croix.com/France/Politique/Quand-democratie-sinvente-nouvelle-vie-2018-04-05-1200929210>.
2. Benoît Hamon, Henri Emmanuelli, Arnaud Montebourg, Vincent Peillon ont rejoint ce courant qui a existé de 2003 à 2005.
3. Olivier Duhamel, *Vive la VI<sup>e</sup> République*, Paris, Seuil, 2002.

partie de ces doutes n'est pas un facteur d'apaisement du débat. La crise dite des gilets jaunes en novembre 2018 cristallise de nombreux motifs de malaise : prix des carburants, revendications antifiscales, aspirations à une démocratie directe (demande d'un référendum d'initiative citoyenne), défense des services publics, déséquilibres territoriaux qui soulignent l'existence d'une France périphérique qui n'est plus seulement celles des banlieues. L'ouverture de cahiers de doléances et l'incrimination du pouvoir présidentiel montrent à quel point les références du passé déterminent encore les représentations politiques contemporaines.

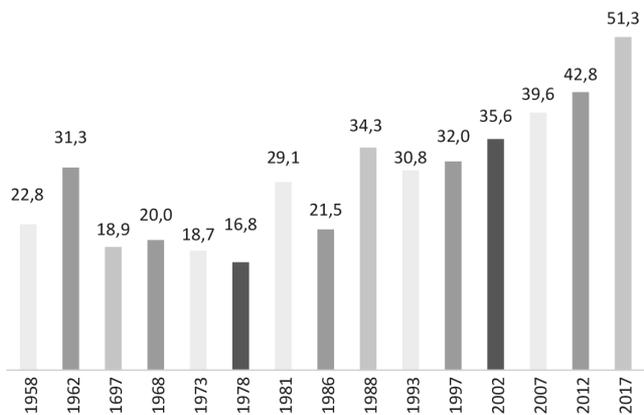
Pour Michel Winock, la France a longtemps été caractérisée par « une culture de la guerre civile » qui s'est élaborée sur des systèmes d'idées contradictoires et sur la mémoire d'événements dramatiques. Il cite la période de la Terreur révolutionnaire, la répression de la Commune, la collaboration, la colonisation. Au moins pour les deux derniers épisodes, les comptes ne semblent pas encore complètement soldés. La France des débuts du *xxi*<sup>e</sup> siècle n'en finit pas de régler ses comptes avec le passé. Elle est prise de repentance (reconnaissance par Jacques Chirac le 16 juillet 1995 de la responsabilité de l'État français dans la rafle du Vel d'hiv). Les références à l'histoire sont de plus en plus fréquentes dans la vie politique. La lettre de Guy Môquet, la polémique sur les lois mémorielles ont pu susciter la réaction des historiens (pétition liberté pour l'histoire). Sont incluses dans les lois mémorielles la loi Gayssot du 13 juillet 1990 qui tend « à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe » et crée le délit de négationnisme du génocide des juifs, la loi du 29 janvier 2001 « relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915 », ou encore la loi du 21 mai 2001 dite Loi Taubira « tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité ». Celle du 23 février 2005 « portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés » par son article 4 encourageait dans les programmes scolaires l'enseignement du rôle positif de la colonisation. Ce passage de la loi a été finalement abrogé par décret du 15 février 2006. L'histoire politique doit servir ici à approfondir le travail de vérité en dehors des conflits de mémoires, des polémiques politiques et médiatiques. Le quinquennat d'Emmanuel Macron semble quant à lui préoccupé par la mémoire de la guerre d'Algérie, comme en témoignent la reconnaissance officielle de la responsabilité de l'armée française dans la disparition de Maurice Audin et la constitution d'une mission confiée le 25 juillet 2020 à l'historien Benjamin Stora sur « la mémoire de la colonisation et de la guerre d'Algérie » en vue de favoriser « la réconciliation entre les peuples français et algérien ».

**Document 1. Taux d'abstention à l'élection présidentielle de 1965 à 2017**



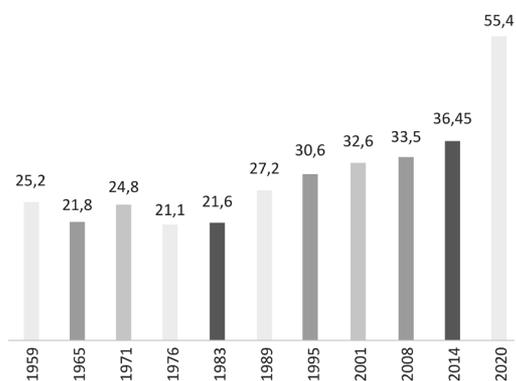
Source, ministère de l'Intérieur

**Document 2. Taux d'abstention aux élections législatives depuis 1958**



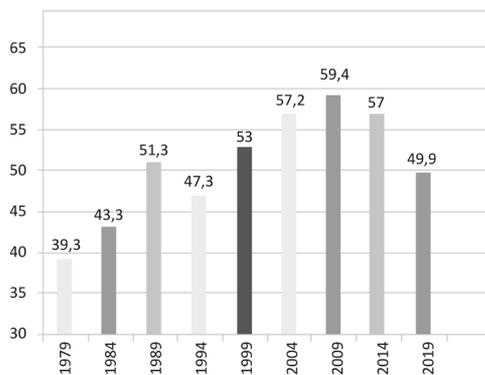
Source, ministère de l'Intérieur

### **Document 3. Taux d'abstention aux élections municipales depuis 1959**



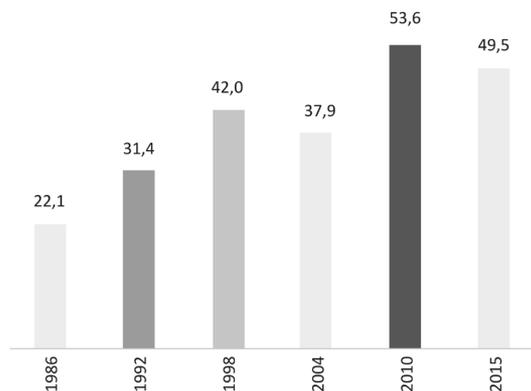
Source, ministère de l'Intérieur

### **Document 4. Taux d'abstention aux élections européennes depuis 1979**



Source, ministère de l'Intérieur

**Document 5. Taux d'abstention aux élections régionales 1986 à 2015**



Source, ministère de l'Intérieur

**Document 6. Taux d'abstention aux référendums depuis 1958**

Date	Référendum	%
09/1958	Approbation de la Constitution	15,1
01/1961	Autodétermination en Algérie	23,5
04/1962	Accords d'Évian sur l'indépendance de l'Algérie	24,4
10/1962	Suffrage universel direct	22,8
04/1969	Création des régions et réforme du Sénat	19,4
04/1972	Élargissement de la CEE	39,5
11/1988	Statut de la Nouvelle-Calédonie	63
09/1992	Approbation du Traité de Maastricht	30,3
09/2000	Quinquennat	69,8
05/2005	Traité constitutionnel européen	30,6

Extrait de Pierre Bréchon, *La France aux urnes, 60 ans d'histoire électorale, La Documentation française, Paris, 2004.*

